

## **Formation G202 : « Traiter les impayés des charges en pratique »**

**Titre :** Traiter les impayés des charges en pratique

**Objectifs pédagogiques :**

- Opérer une stratégie de recouvrement des charges d'impayés.
- Effectuer le contrôle des procédures de recouvrement en cours.

**Prérequis :** Connaître les procédures de recouvrement des charges d'impayées.

**Public :** Agents territoriaux, Opérateurs, Administrateurs ad hoc, Administrateurs provisoires et Tout professionnel souhaitant se former au contrôle de recouvrement des charges de copropriété et souhaitant intervenir auprès du syndic sur ce point.

**Effectif :** Minimum 2 participants – Maximum 12 participants

**Modalité et délais d'accès :**

Retrouvez les dates des prochaines sessions sur [www.copropriete-formation.fr](http://www.copropriete-formation.fr)

**Durée :** 1/2 journée (3,5 heures)

**Format :** Présentiel et distanciel - inter-entreprise ou intra entreprise.

**Intervenant :** Expert de l'ARC

**Méthodes et moyens pédagogiques :**

Les supports mobilisés sont multiples : documents et ouvrages publiés par l'ARC, textes législatifs, partages d'expérience, études de cas proposées par le formateur. Les participants peuvent également proposer des cas pratiques. À l'issue de la formation, guides et/ou dossiers techniques sont transmis aux participants.

**Modalités d'évaluation :**

- Avant la formation, une évaluation des prérequis des participants est réalisée (questionnaire, quiz...)
- Tout au long de la formation, le formateur valide la progression pédagogique des participants à l'aide d'outils d'évaluation (test, questionnaire etc..).
- À l'issue de la formation, les participants complètent un questionnaire d'évaluation des acquis de la formation (évaluation à chaud).
- À l'issue de la formation, un questionnaire de satisfaction (à chaud) est complété par le participant.
- 3 à 6 mois après la formation l'entreprise ou le participant complète un questionnaire (à froid) sur la mise en pratique des acquis.

**Tarif :** 720€ net de taxe par participants en inter | Sur devis en Intra

**Personne en situation de Handicap :** Contacter notre référente handicap Mme Viktoria LAURENT [institut-formation@copropriete-formation.fr](mailto:institut-formation@copropriete-formation.fr).

## Contenu pédagogique :

---

### **I. Savoir gérer le traitement des impayés**

Les généralités autour du traitement des impayés

La typologie des débiteurs à connaître

Comment calcule-t-on le taux d'impayés et la procédure d'alerte

Processus de traitement des impayés

- Analyser les phases de recouvrement amiable et précontentieux
- Analyser les procédures judiciaires
- Analyser les mesures d'exécution des jugements obtenus

Particularités SCI, successions, immunité diplomatique et étrangers non résidents en France

Exercice pratique

### **II. Procédures article 29-1 A de la loi du 10 juillet 1965**

Procédure d'alerte : de quoi parle-t-on ?

- Qui met en place la procédure d'alerte
- Comment la procédure d'alerte est-elle mise en place ?

La mission du mandataire ad hoc

Mandataire judiciaire

### **III. Mises en application**

L'analyse de comptes de copropriétaires et le suivi contentieux du syndic

Les actions à mener auprès du syndic et de l'avocat